

Mehdi, 4 ans, privé DE SA MAMAN

Placé depuis sa naissance, le petit garçon n'a que peu de contact avec sa maman.

► Mehdi (prénom d'emprunt) fêtera ses quatre ans en juin prochain, mais a déjà un parcours de vie bien difficile derrière lui. Quelques jours seulement après sa naissance, au vu des difficultés rencontrées par sa maman, décision était prise de le garder à l'hôpital. Quelques mois plus tard, le tribunal de la jeunesse de Mons officialisait une procédure de placement en dehors du milieu familial.

Direction les Cerfs-Volants, une maison d'accueil et d'hébergement pour les tout-petits, située à Schaerbeek. "L'institution n'est pas simple d'accès et compte tenu des difficultés de la maman, nous avons rapidement demandé que l'enfant soit hébergé dans une autre institution, plus proche de la région montoise", explique M^{re} Patricia De Springer, conseil de la maman.

EN 2017, LE TRIBUNAL de première instance de Mons confirmait le placement de Mehdi, mais admettait que pour son bien-être, les relations mère-enfant devaient davantage être travaillées. Deux décisions similaires ont été rendues par le tribunal en 2017 et 2019, sans qu'aucune solution ne soit pour autant trouvée. Aujourd'hui, le petit garçon réside toujours aux Cerfs-Volants.

"Nous avons l'impression que dès le départ, il a été convenu que ma cliente ne serait pas apte à assumer son rôle de parent. Elle a été mise de côté et rien n'a été fait pour l'aider à construire une relation avec son fils. Aujourd'hui pourtant, elle a refait sa vie et s'occupe des enfants de son nouveau compagnon sans aucune difficulté. Ma cliente est totalement perdue, elle ne comprend pas que des décisions de justice ne soient pas respectées."

SI M^{re} DE SPRINGER et M^{re} Pascal Baurain, conseil de l'enfant,

sont conscients que les places sont chères en institution, ils regrettent ce blocage et ses effets. "Dans le jugement rendu en 2019, l'institution les Cerfs-Volants précisait que le petit évoluait bien et qu'il pourrait être orienté vers une famille d'accueil traditionnelle. C'est dans l'intérêt de l'enfant qu'un nouveau lieu de vie lui soit trouvé, à proximité de celui de sa maman."

De concert, les deux avocats dénoncent la situation dans laquelle se trouve la famille. "Il s'agit ni plus ni moins d'une maltraitance administrative organisée qui contribue à une rupture totale du lien mère-enfant." Les deux avocats estiment désormais que seule une interpellation publique du ministre de l'Aide à la jeunesse, Rachid Madrane (PS) pourrait faire avancer le dossier.

Emeline Berlier

Trop peu de places disponibles

MONS La situation du petit Mehdi n'est malheureusement pas exceptionnelle. Et pour cause : les places en institution ou en famille d'accueil sont rares. "Avec le refinancement de l'aide à la jeunesse, la priorité a été mise sur le dégageement de solutions pour ce que l'on appelle 'les bébés parqués', via l'augmentation du nombre de places en SASPE (services d'accueil spécialisés de la petite enfance) et la création de CAU, des centres d'accueil d'urgence.

Mais la situation reste difficile", explique Aude Lavry, attachée de presse du ministre Rachid Madrane (PS). "Dans ce cas-ci, l'enfant n'a pas été maintenu à l'hôpital mais placé à Schaerbeek parce qu'il n'y avait pas de place ailleurs. Aujourd'hui, des recherches sont entreprises pour permettre à l'enfant de rejoindre une famille d'accueil spécialisée mais, là aussi, les places restent rares. La priorité est pourtant donnée à cette solution, afin de ne pas déraciner l'enfant pour le placer dans une nouvelle institution, où il devra s'adapter pour finalement rejoindre une famille d'accueil à un moment donné." Combien de temps faudra-t-il encore pour que ces recherches aboutissent ? Impossible à dire...

» Rachid Madrane.

E. Br.